

SANTE : Sécurité des personnes à mobilité réduite (PMR) dans les bâtiments publics
– 19/01/2010 : QO à la Ministre Eliane TILLIEUX (Commission de la Santé).

Aménager les bâtiments publics de façon à donner aux PMR l'accès aux étages et ce, en toute sécurité, est une priorité pour Hervé Jamar.

Il reste cependant convaincu qu'un cadastre de ces bâtiments doit permettre de vérifier quels sont ceux en ordre ou pas.

A la question de connaître les actions entreprises par la Région wallonne en la matière, la Ministre de la Santé, Eliane Tillieux, répond que le CWATUPE prévoit que tout nouveau projet d'infrastructure publique doit impérativement comprendre les aménagements nécessaires facilitant l'accès aux PMR.

L'Agence Wallonne d'Insertion des Personnes Handicapées (l'AWIPH) subventionne depuis cette année quatre services conseils ou experts en accessibilité dans le cadre d'un programme d'initiatives spécifiques. Le résultat est que l'une de ces sociétés a déjà mis en ligne une base de données des lieux publics accessibles.

A travers le Plan Marshall 2.VERT, la Ministre a prévu la réalisation d'un cadastre des logements adaptés et adaptables pour les PMR. C'est donc au Ministre du Logement, J-M Nollet, compétent en la matière, de tout mettre en œuvre pour le concrétiser de même qu'au Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, Philippe Henry de faire le reste pour rendre plus accessibles les bâtiments publics.